

VILLE DE MAULE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2018

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Locales

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018

S O M M A I R E

<u>I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE</u>	3
I.1 Contexte économique global	3
I.2 La loi de finances pour 2018 et ses répercussions sur les collectivités locales	4
<u>II. ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE</u>	8
II.1 Le fonctionnement	8
II.2 L'investissement	10
II. 3 Rétrospective 2015 – 2017 – évolution et résultats	11
<u>III. ORIENTATIONS DU BUDGET 2018</u>	18
III.1 Un désengagement de l'Etat toujours aussi pesant pour la commune et la Communauté de communes	18
III.2 Conséquences en fonctionnement	19
III.3 En investissement	20
III.4 Orientations budgétaires de la CC Gally Mauldre, elle-même confrontée à une baisse de sa DGF et à la hausse brutale du FPIC	21
III.5 Orientations communales 2018	23

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Sources :

- INSEE, note de conjoncture décembre 2017, vue d'ensemble
- Caisse d'épargne, Débat d'Orientations Budgétaires 2018
- Rencontres Finance Active 2017
- AMF – la Banque Postale collectivités territoriales : Indice des prix des dépenses communales, novembre 2017
- Territoires Conseils groupe Caisse des Dépôts – réforme de la TH prévue par la loi de Finances 2018

I.1 Contexte économique global

- **la croissance**

Le taux de croissance repart en hausse en France : +1,9% en 2017.

Pour 2018, l'acquis de croissance est de 1,7% (mi 2018).

Dans la zone euro, la croissance est estimée à +1,8% en 2018 contre +2,4% en 2017.

- **l'inflation**

L'INSEE estime l'inflation 2017 en France à 1,2% (résultats provisoires de janvier 2018). La prévision d'inflation pour 2018 est d'environ 1% en France selon la loi de finances 2018.

L'indice des prix des dépenses communales ou « panier du Maire » demeure plus élevé que l'inflation des ménages : au 1^{er} semestre 2017, le panier du Maire a augmenté de 1,6% (1,0% si l'on inclut les charges financières, car les taux d'intérêt très bas font baisser l'indicateur). Sur la même période, l'inflation des ménages hors tabac n'a progressé que de 0,7%.

- **l'emploi**

La prévision du taux de chômage pour 2018 est stable selon l'INSEE (9,4% attendu pour 2018 contre 9,5% en 2017).

A la fin du 3^{ème} trimestre 2017, le taux de chômage dans les Yvelines se situe à 7,2% contre 9,4% au plan national (source INSEE).

- **la consommation des ménages**

La consommation des ménages augmente d'environ 1,2% en 2017, avec une prévision d'au moins 1,1% en 2018 pour l'INSEE.

- **l'investissement des entreprises**

L'investissement des entreprises affiche une croissance en hausse d'environ 4,4% en 2017, contre 4% environ en 2016.

Cette croissance est estimée par l'INSEE à +3,7% en 2018.

- **le budget de l'Etat**

Le déficit public s'est fortement creusé à partir de 2009 (7,5%) pour revenir à 3,6% en 2013, avant d'augmenter de nouveau à 3,9% en 2014, et de revenir à 3,5% en 2015 et 3,4% 2016.

Le déficit public a « reculé » à 2,9% du PIB en 2017.

La loi de finances prévoit un déficit de 2,6% du PIB en 2018, soit sous la barre des 3% imposés par l'Union Européenne. Ceci n'est pas dû à une baisse de la dépense publique mais à une hausse des produits.

La dette publique a également très fortement augmenté : de 83% du PIB en 2010, elle atteignait en 2016 96,3% du PIB et en 2017 96,8%. Selon les prévisions de la loi de finances, la dette publique devrait se stabiliser en ratio à 96,8% du PIB en 2018.

I.2 La loi de finances pour 2018 et ses répercussions sur les collectivités locales

a/ La poursuite de la baisse de la dotation forfaitaire (composante principale de la DGF) entre 2018 et 2020

Après un gel des principales dotations de l'Etat de 2011 à 2013, celles-ci ont diminué plus fortement de 2014 à 2017.

Rappelons que ces dotations ne sont pas un cadeau fait par l'Etat, mais la juste contrepartie aux transferts de compétences opérés de l'Etat vers les collectivités locales depuis les premières décentralisations.

Leur diminution est donc très injuste : l'Etat entend faire ainsi contribuer les collectivités locales au redressement des comptes publics, or ces dernières ne sont pas responsables des déficits publics, puisqu'elles doivent voter leurs budgets en équilibre.

Par ailleurs, leur contribution dépasse très largement leur part dans la dette de l'ensemble des administrations.

A noter qu'en 2018, la dotation globale de fonctionnement diminuera moins fortement que les années précédentes en raison de l'abandon de la contribution au redressement des finances publiques, principale cause de diminution. En revanche, la dotation fera toujours l'objet d'un écrêtement.

A la place de cette contribution au redressement, le Gouvernement souhaite contractualiser avec les 319 collectivités les plus importantes (régions, départements, villes de plus de 50 000 habitants, EPCI de plus de 150 000 € habitants), sur un objectif d'augmentation plafonnée des dépenses de fonctionnement (1,2% maxi en 2018).

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2014 à 2020:

	2014	2015	2016	2017	Estimation 2018	Estimation 2019	Estimation 2020
DGF Maule	733 449	585 854	451 669	375 225	338 500	320 630	320 630
<i>soit</i>		-20%	-23%	-17%	-10%	-5%	0%
Perte supplémentaire annuelle		-148 K€	-134 K€	-76 K€	-37 K€	-18 K€	0 K€
Perte supplémentaire cumulée depuis 2014		-148 K€	-282 K€	-358 K€	-395 K€	-413 K€	413 K€

b/ la hausse du FPIC, Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

Le FPIC, mécanisme de péréquation dite horizontale, prélève les communes dites « riches » au profit de communes ayant moins de moyens, sans contrôle de l'utilisation des fonds.

Ainsi Maule est considérée comme « riche », et est prélevée au titre du FPIC, alors même que l'Etat lui verse une dotation de solidarité rurale, et que le Conseil général la considère comme commune défavorisée pour le versement du FDPTP.

L'augmentation du FPIC, créé en 2011 et appliqué pour la première fois en 2012, est considérable jusqu'en 2020 :

Part Mauloise du FPIC jusqu'en 2020 :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	Estimation 2018	Estimation 2019	Estimation 2020
38 000	68 771	166 255	219 251	308 847	340 173	350 378	357 386	364 534

En 2015, la décision a été prise par toutes les communes de Gally Mauldre de transférer le FPIC des communes à la CC, ceci afin d'améliorer l'intégration fiscale de notre intercommunalité, ce qui permet de bonifier sa dotation d'intercommunalité d'environ 50 K€ annuels à partir de 2016. Cette décision a été reconduite en 2016 et 2017, et sera vraisemblablement renouvelée cette année.

Ainsi, le FPIC est aujourd'hui une lourde charge dans le budget de la CCGM :

CCGM	2014	2015	2016	2017	Estimation 2018	Estimation 2019	Estimation 2020
FPIC global	944 K€	1 289 K€	1 933 K€	2 161 K€	2 226 K€	2 271 K€	2 316 K€
<i>Evolution</i>		+36%	+50%	+11,8%	+3%	+2%	+2%
<i>Prélèvement supplémentaire annuel</i>		+345 K€	+644 K€	+228 K€	+65 K€	+45 K€	+45 K€
<i>Prélèvement supplémentaire cumulé</i>		+345 K€	+989 K€	+1 217 K€	+1 282 K€	+1 327 K€	+1 372 K€

c/ la perte progressive du FDPTP, Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

Le FDPTP est versé par chaque Département, sur la base de règles d'attribution définies par l'Etat, aux communes dites « défavorisées » de ce département, ce qui est le cas pour Maule éligible depuis plusieurs années à ce fonds.

Le Département des Yvelines est contraint d'appliquer les règles d'attribution de l'Etat, qui conduisent à une chute brutale de ce fonds de -33% en 2017 après une baisse équivalente en 2016. Pour 2018 nous prévoyons une perte supplémentaire de 18% (-26 K€).

Evolution du FDPTP depuis 2014

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018
FDPTP	352 210	349 079	232 719	155 146	128 650
<i>soit</i>		-0,9%	-33%	-33%	-17%
Perte supplémentaire annuelle		-3 K€	-116 K€	-78 K€	-26 K€
Perte supplémentaire cumulée depuis 2014		-3 K€	-119 K€	-197 K€	-223 K€

d/ la revalorisation des bases d'imposition

La loi de finances pour 2018 prévoit une revalorisation de 0,9% seulement des bases servant de calcul aux impôts fonciers et à la taxe d'habitation (0,4% en 2017, 1% en 2016), au motif que l'inflation a été faible en 2017.

C'est oublier que les collectivités locales sont soumises à une inflation bien supérieure à celle des ménages.

e/ la suppression progressive de la taxe d'habitation

La loi de finances pour 2018 prévoit une disparition sur 3 ans de la taxe d'habitation pour environ 80% des ménages.

L'Etat s'est engagé à compenser ce dégrèvement aux collectivités concernées, dans la limite des politiques de taux et d'abattement en vigueur pour les impositions 2017. Les variations de taux postérieures resteront à la charge des contribuables.

Le dynamisme des bases continuera de bénéficier aux collectivités (hausse de base liée à la loi de finances, et aux constructions nouvelles sur la collectivité).

Le dégrèvement s'opère sur la base d'un taux global.

ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

NB : les chiffres ci-dessous sont donnés sous réserve des résultats définitifs de 2017, qui devront être approuvés par le vote officiel du compte administratif.

II.1 Le fonctionnement

Ci-dessous les chiffres comptables bruts avant tout retraitement économique nécessaire à l'analyse comparative de l'évolution entre 2015 et 2017.

	Réalisé 2015	Réalisé 2016	BP 2017	PROVISOIRE Réalisé 2017	% 2017/2016
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre 011 charges à caractère général	1 405 828	1 437 509	1 457 850	1 388 638	-3,4%
Chapitre 012 charges de personnel	2 748 315	2 736 844	2 857 400	2 803 750	2,4%
Chapitre 014 atténuation de produits (FNGIR / FPIC)	370 856	370 856	370 856	370 856	
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	938 823	937 282	930 748	890 425	-5,0%
Sous total dépenses de gestion	5 463 822	5 482 491	5 616 854	5 453 669	-0,5%
Chapitre 66 charges financières	132 387	115 893	103 200	99 081	-14,5%
Chapitre 67 charges exceptionnelles	241	1 573	1 670	1 167	
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	5 596 450	5 599 957	5 721 724	5 553 917	-0,8%
Chapitre 042 Opérations d'ordre	252 656	266 465	1 056 889	1 054 320	
Chapitre 022 dépenses imprévues	0	0	18 283	0	
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	0	0	628 824	0	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 849 106	5 866 422	7 425 720	6 608 237	
RECETTES					
Chapitre 013 atténuation de charges	81 438	87 272	41 850	82 239	
Chapitre 70 produit des services	655 628	709 669	720 250	683 177	-3,7%
Chapitre 73 Impôts et taxes	4 275 364	4 442 330	4 509 558	4 636 594	4,4%
Chapitre 74 dotations participations	1 437 086	1 238 795	1 047 388	1 125 321	-9,2%
Chapitre 75 autres produits de gestion courante	22 028	64 726	61 500	60 143	
Sous total recettes courantes de fonctionnement	6 471 544	6 542 792	6 380 546	6 587 474	0,7%
Chapitre 76 produits financiers	6	6	5	6	
Chapitre 77 produits exceptionnels	1 033	103 744	776 250	792 106	
Sous total recettes réelles de fonctionnement	6 472 583	6 646 542	7 156 801	7 379 586	
Chapitre 042 Opérations d'ordre	41 183	27 511	66 056	66 055	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 513 766	6 674 053	7 222 857	7 445 641	
Résultat de l'exercice	664 660	807 631	-202 863	837 404	
Chapitre 002 résultat reporté de l'année N-1	204 094	200 000	202 863	202 863	
RESULTAT GLOBAL	868 754	1 007 631	0	1 040 267	3,2%

Sous réserve des résultats définitifs de 2017, à confirmer lors de l'adoption du compte administratif, le résultat de fonctionnement de 2017 augmente de 3% par rapport à celui de 2016, et de 20% par rapport à celui de 2015.

L'effort pour contenir la dépense se poursuit : en 2016, les dépenses réelles de fonctionnement n'avaient augmenté que de 0,06% ; en 2017, elles diminuent de 0,8% ! (NB : attention, résultats provisoires...).

Les recettes courantes de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles et opérations d'ordre) augmentent quant à elles de 3%, malgré une diminution persistante des dotations de l'Etat.

- **Recettes**

- Les taux d'imposition ont été revalorisés de 1,4% en 2017 ; il avait été expliqué lors de l'adoption du budget, que cette hausse représentait environ 54 K€, sur les 150 K€ directement ou indirectement pris par l'Etat soit le tiers.

A noter également une année exceptionnelle des recettes de droits de mutations, d'un montant de 368 K€ en 2017, contre 286 K€ en 2016 et 216 K€ seulement en 2015.

- Les produits des services (chapitre 70) affichent une diminution, mais qui n'est due qu'à un changement d'imputation comptable
- La dotation forfaitaire diminue toujours : -76 K€ en 2017 (17%), après avoir baissé de -134 K€ en 2016 (-23%) et de -148 K€ (-20%) en 2015. En 3 ans, la dotation forfaitaire a diminué de 358 K€, ce qui correspondrait à une hausse de plus de 9% du taux des impôts locaux.

La dotation forfaitaire devrait diminuer moins fortement en 2018, avec la suppression de la contribution au redressement des comptes publics, remplacé par un plafonnement de la dépense pour les plus importantes collectivités.

- Le FDPTP a énormément chuté, du fait de restrictions et de nouveaux modes de calcul imposés par l'Etat aux Départements. De 349 K€ en 2015, il ne représente que 233 K€ en 2016 (- 116 K€ ; baisse de 33%), et encore diminué de 33% en 2017 (155 K€ ; -78 K€).
- En 3 ans, le FDPTP a diminué de 197 K€, ce qui correspondrait à une hausse de 5% du taux des impôts locaux.
- A noter également :
 - Chapitre 77 : produits exceptionnels en très forte hausse, car c'est sur ce chapitre que sont comptabilisées les cessions de terrains (vente en 2017 du terrain d'assiette de l'EHPAD et des biens vacants sans maître).

- **Dépenses**

- les charges à caractère général : il convient d'être prudent, les derniers rattachements sur 2017 n'étant pas effectués à la date du présent rapport ; d'après nos estimations, elles baisseraient de 3,4% par rapport au réalisé 2016. La comparaison détaillée des comptes budgétaires aura lieu en mars prochain lors de l'adoption du compte administratif 2017.

- les frais de personnel augmentent de 2,4%. A noter qu'au budget primitif 2017, l'estimation de hausse de la masse salariale était de +4,4%, principalement en raison de décisions de l'Etat sur lesquelles nous n'avons aucune prise.
- le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », qui regroupe principalement les subventions de fonctionnement versées, les participations au SDIS (pompiers) et aux Syndicats intercommunaux, diminue de 5%, principalement en raison d'une baisse de la subvention au CCAS (338 K€ demandés en 2017 contre 364 K€ en 2016), et une baisse de la subvention à la mission locale (changement de mission locale).
- les intérêts de dette baissent significativement de 14%, ce qui traduit la poursuite du désendettement de la commune amorcé depuis 3 ans
- Le chapitre 014 « atténuation de produits », concerne le prélèvement FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources). Rappelons que le FNGIR est figé à 370 000 € chaque année.

- **Conclusion sur le fonctionnement :**

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent après avoir déjà été stables en 2016. Ceci traduit l'effort réel fait par la commune en matière de limitation des dépenses.

II.2 L'investissement

Le programme d'équipement (principalement travaux, mais aussi mobilier, matériel, études) inscrit au budget primitif 2017 s'élevait à 3 391 K€, dont 3 022 K€ de dépenses nouvelles et 369 K€ de restes à réaliser de 2016 vers 2017 (commandes de 2016 payées en 2017).

Les réalisations de ce programme d'équipement s'élèvent à 3 109 K€ dont 2 230 K€ de paiements et 879 K€ de restes à réaliser qui seront payés en 2018 (principalement pour Coty).

Le taux de réalisation s'élève à 92% (83% en 2016).

Les principales réalisations de l'année 2017 sont (en euros TTC) :

- Début de la rénovation du groupe scolaire Coty : 726 118 € (subventionné par la Région, l'Etat et le Département, le tout plafonné à 70%)
- Aménagement et enfouissement rue Orléans route de Jumeauville : 574 750 € (subventionné par le SEY pour 36 233 € et par Orange pour 7 419 €)
- Réfection éclairage public rue Val Durand et rue du Gré : 103 868 € (subventionné par le Conseil Départemental et le SEY)
- Solde rénovation façade est + bas côté nord de l'église : 64 986 € (Travaux subventionnés par la DRAC et le Conseil Départemental)

- Réfection cours de tennis extérieurs 1 et 2 : 59 189 € (participation du Tennis Club de Maule)
- Réfection route de Jumeauville : 30 097 €
- Achat d'un véhicule Peugeot 508 : 26 289 € financés intégralement sur la baisse volontaire des indemnités du Maire
- Création de trottoir pour l'arrêt de bus route de Mareil : 25 327 €
- Pose de rideaux métalliques aux ateliers municipaux : 24 000 €
- Réfection rue d'Agnou : 23 880 €
- Réfection chemin de Poissy : 22 031 € (subventionné par le Conseil Départemental pour 10 560 €)
- Projecteurs stade Saint Vincent : 17 957 €
- Réfection chemin du Champs de Tir : 17 953 €
- Pose de dallage dans la nef de l'église : 16 188 €

II. 3 Rétrospective 2015 – 2017 – évolution et résultats

Le tableau ci-dessous reprend les principaux éléments des comptes administratifs 2015 et 2016, ainsi que les résultats provisoires de 2017.

Conformément à la méthodologie de l'analyse financière, seuls les mouvements réels, donnant lieu à encaissement ou décaissement, sont repris. Les opérations d'ordre ou internes (amortissements, opérations patrimoniales), ne sont pas intégrées.

- **Les niveaux d'épargne**

La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permet de dégager le niveau d'épargne de la commune.

Cette notion est essentielle car elle permet, d'une part d'apprécier notre « train de vie », d'autre part de déterminer la part des investissements qui sera autofinancée.

Plus l'autofinancement est élevé, moins la commune s'endettera pour financer ses travaux.

Trois niveaux d'épargne sont généralement analysés : l'épargne de gestion, l'épargne brute, l'épargne disponible (ou autofinancement).

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs 2015 et 2016, et des résultats provisoires de 2017.

	2015	2016	2017 (provisoire)
1/ Dépenses de gestion	5 464	5 482	5 454
2/ Recettes courantes	6 472	6 543	6 587
3/ Epargne de gestion (2-1)	1 008	1 061	1 133
4/ Frais financiers	132	116	99
5/ Epargne brute (3-4)	876	945	1 034
6/ Remboursement dette long terme	493	437	371
7/ Remboursement emprunt FCTVA	416	450	260
8/ Charges exceptionnelles	0	2	1
9/ Produits exceptionnels	1	104	792
10/ Epargne disponible long terme (5-6-8+9)	384	610	1 454 (662 sans les produits exceptionnels de cession foncière)
Pour info : épargne disponible avec emprunt FCTVA (5-6-7-8+9)	-32	160	1 194 (402 sans les produits exceptionnels de cession foncière)

Après avoir augmenté de 5% en 2016, l'épargne de gestion augmente de presque 7% en 2017.

Ceci est dû aux efforts de tous, mais également à une rentrée exceptionnelle de droits de mutation (+82 K€ par rapport à 2016).

L'épargne de gestion se maintient au dessus de 1M€, base de notre prospective réalisée chaque année.

- **L'investissement**

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs, et des résultats provisoires de 2017 (dépenses d'équipement, hors remboursement de la dette).

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (provisoire)	
							paiements	Restes à réaliser
Dépenses réelles d'équipement	1608 K€	1826 K€	3352 K€	1516 K€	1970 K€	1574 K€	2 230 K€	879 K€
Soit par habitant	266 €/hbt	302 €/hbt	557 €/hbt	252 €/hbt	331 €/hbt	266 €/hbt	372 €/hbt	147 €/hbt
Moyenne nationale 2016	265 €/hbt							
Moyenne Yvelines 2016	308 €/hbt							

Moyenne nationale 2016 : les comptes des communes, site de l'Etat collectivites-locales.gouv.fr

Moyenne Yvelines 2016 : Département des Yvelines – Ingéniery – Données financières et fiscales 2016 des communes et EPCI à fiscalité propre des Yvelines

Population comptabilisée : 6 046 habitants jusqu'en 2012, 6 016 en 2013, 6 007 en 2014, 5 958 en 2015, 5 920 en 2016 et 5 999 en 2017.

Le détail des principales réalisations de 2017 a déjà été donné plus haut.

- **Structure et gestion de la dette**

Le budget primitif voté en mars 2017 prévoyait un programme d'emprunt global de 642 000 €, dont 182 000 € d'emprunt long terme et 460 000 € d'emprunt FCTVA court terme remboursable en un an.

260 000 € d'emprunts FCTVA de 2016 étaient également inscrits en restes à réaliser en 2017.

L'emprunt de 260 000 € a effectivement été souscrit en 2017, mais il a été intégralement remboursé quelques mois plus tard car notre trésorerie le permettait.

Au 31 décembre 2017, sur 642 000 € d'emprunts nouveaux votés, seul l'emprunt FCTVA de 460 000 € a été signé. L'emprunt long terme de 182 000 € ne sera jamais réalisé.

Parallèlement, Maule a remboursé en 2017, 631.116 €, et a renégocié une partie de sa dette à un taux plus avantageux, pour 996 336 €.

Ainsi, l'endettement communal au 31 décembre 2017 peut se résumer de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs 2015 et 2016 et des résultats provisoires de 2017.

	2015	2016	2017 (provisoire)	
			Dettes réelles au 31/12	Restes à réaliser (reports sur 2018)
Endettement comptable au 31/12	3 834 089	3 436 132	3 525 016	0
Endettement long terme au 31/12	3 834 089	3 436 132	3 065 016	0
<i>Dettes comptables / hbt</i>	<i>644 €</i>	<i>580 €</i>	<i>588 €</i>	<i>0 €</i>
Dont dette long terme	644 €	580 €	511 €	0 €
<i>Dont Remboursement de TVA sur 1 an</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>77 €</i>	<i>0 €</i>
<i>Moyenne nationale de la strate (métropole)</i>	<i>862</i>	<i>842</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>
<i>Moyenne Yvelines strate 5 000 / 7 500 hbts</i>	<i>635</i>	<i>625</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>

Sources des moyennes :

- Nationale 2015 et 2016 : *compte individuel des communes, site « colloc.bercy.gouv.fr »*
- Moyenne Yvelines 2015 et 2016 : *Département des Yvelines – Ingénierie – Données financières et fiscales 2015 des communes et EPCI à fiscalité propre des Yvelines – strate de population de 5 000 à 7 500 habitants*

L'endettement communal long terme au 31 décembre 2017 s'élève à 3 065 016 €, soit une diminution de 11% en 1 an et de 20% en 2 ans.

Conclusion sur l'endettement :

Au titre de 2017 :

L'endettement global s'élève à 3 525 016 €. Aucun emprunt n'est inscrit en restes à réaliser sur 2018.

L'endettement long terme s'élève à 3 065 016 €. L'endettement long terme a diminué de 11% en un an et de 20% en deux ans. Le désendettement long terme de la commune se poursuit.

Capacité de désendettement :

La capacité de désendettement est le rapport constaté entre l'endettement au 31/12 et le niveau d'épargne brute de la commune (recettes courantes – dépenses de gestion et intérêts de dette).

Ce ratio indique combien il faudrait consacrer d'années d'épargne pour se désendetter totalement, si toute l'épargne était consacrée à cela.

La capacité de désendettement s'exprime en nombre d'années : plus le nombre est faible, meilleure est la situation.

	2015	2016	2017 (provisoire)
Endettement long terme au 31/12	3 834 089	3 436 132	3 065 016
Endettement incluant les emprunts FCTVA d'un an	3 834 089	3 436 132	3 525 016
Epargne brute	875 341	944 414	1 040 253
Capacité de désendettement long terme	4,4 ans	3,6 ans	2,9 ans

La capacité de désendettement communale s'est améliorée en 2016 et davantage en 2017, sous l'effet conjugué de notre désendettement et d'une amélioration de l'épargne de fonctionnement.

Nous demeurons dans des valeurs très vertueuses, la zone médian étant située à 8 ans pour une commune, et la zone orange à 11 ans.

L'analyse de la dette montre les résultats suivants :

- **Maule s'est désendettée en 2017 (-11% d'endettement long terme)**

- L'endettement long terme de Maule fin 2017 reste significativement inférieur à la moyenne nationale de la strate et est même devenu inférieur à la moyenne départementale
- la capacité de désendettement communale est au 31 décembre 2017 de 2,9 ans.

Il est rappelé que les seuils couramment pris en compte, et dont nous nous inspirons pour notre prospective, sont de 8 ans pour la zone médian et de 11 ans comme la zone orange

Rappel : évolution de l'endettement communal depuis 1996 :

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Dettes souscrites au 31/12	4 785 404	4 880 322	4 575 661	4 682 375	4 514 417	4 762 495	4 658 213

Dettes par habitant	822	839	786	805	750	792	774
----------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dettes souscrites au 31/12	4 457 645	4 506 990	4 158 122	4 147 320	3 963 371	3 657 996	3 344 921	3 336 551
Restes à réaliser (R A R)							810 000	1 140 000

Dettes par habitant	741	749	691	689	659	608	552	551
Dettes par habitant incluant les R A R							686	739

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dettes souscrites au 31/12	3 768 809	4 181 816	5 040 115	4 327 176	3 834 089	3 436 132
Restes à réaliser (RAR)	600 000	197 000	0	416 000	450 000	260 000
Dettes par habitant	623	695	838	719	644	580
Dettes par habitant incluant les R A R	723	728	838	788	720	624

	Réalisé 2017	Réalisé 2017 Long terme
Dettes souscrites au 31/12	3 525 016	3 065 016
Restes à réaliser (RAR)	0	0
Dettes par habitant	588	511
Dettes par habitant incluant les R A R	588	511

L'endettement long terme fin 2017 se situe à 511 € par habitant (l'endettement comptable, court et long terme confondu, est quant à lui à 588 € par habitant).

Il s'agit du niveau d'endettement long terme le plus bas depuis 2010, c'est-à-dire avant la rénovation du groupe scolaire Charcot. Maule se trouve dans une situation similaire de désendettement préalable à la reprise de la dette consécutive à la rénovation du groupe scolaire Coty, à ceci près que nous avons obtenu 70% de subventions pour Coty, ce qui est exceptionnel (pour Charcot c'était 50% plafonné sur 1,7 M€ de coût réel).

- **La fiscalité : un potentiel fiscal yvelinois de 39% supérieur à celui de Maule**

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale. Il peut se définir comme les recettes qu'obtiendrait la commune si on multipliait ses bases d'imposition par le taux moyen national de la strate (5.000 à 10.000 habitants).

	2014	2015	2016
Potentiel fiscal ville de Maule	914 €/hbt	911 €/hbt	956 €/hbt
Moyenne nationale de la strate	890€/hbt	889€/hbt	905 €/hbt
Moyenne Yvelines de la strate	1 258 €/hbt	1 306 €/hbt	1 327 €/hbt

Sources :

- départementale : Département des Yvelines – Ingénierie – Données financières et fiscales 2015 et 2016 des communes et EPCI à fiscalité propre des Yvelines (moyenne pour les communes des Yvelines comprises entre 5000 et 7000 habitants)
- Maule et moyenne nationale : fiche DGF

La ville de Maule assume sa «ruralité résidentielle» (par opposition aux villes «industrielles» ou «hyper commerciales»), ce qui induit nécessairement une faiblesse de ses bases d'imposition au niveau de la fiscalité professionnelle (entreprises).

Conclusion :

Maule a poursuivi une gestion plus que vertueuse malgré la poursuite du désengagement de l'Etat :

- **Dépenses de fonctionnement maîtrisées**
- **Epargne de fonctionnement en hausse de 7%**
- **Taux de réalisation des investissements de 92%**
- **Poursuite du désendettement long terme (-11% sur 1 an, -20% sur 2 ans)**
- **Hausse des taux de fiscalité de 1,4% seulement, couvrant seulement 1/3 des pertes dues à l'Etat (dotations, FDPTP)**

III. ORIENTATIONS DU BUDGET 2018

III.1 Un désengagement de l'Etat toujours pesant pour la commune et la Communauté de communes

Le FPIC, initié en 2011 et mis en place en 2012, est fortement monté en puissance et constitue une charge très lourde pour notre ensemble intercommunal (CC Gally Mauldre et communes membres).

En 2015, la CC et ses communes ont décidé à l'unanimité de transférer le FPIC à l'intercommunalité, ceci pour bonifier la dotation d'intercommunalité de la CC, par une amélioration de son CIF (coefficient d'intégration fiscale).

La commune de Maule a baissé ses taux d'imposition de 3% pour compenser une partie de la fiscalité nouvelle qui a dû être créée au niveau de la CC pour financer ce FPIC imposé par l'Etat.

Ce transfert du FPIC a fait gagner en 3 ans, 135 à 140 K€ de dotation d'intercommunalité supplémentaire à la CC chaque année et pour la première fois en 2016 au titre de 2015. Cette décision est donc judicieuse.

Cette décision a été reconduite en 2016 et 2017, et sera reconduite en 2018. La hausse du FPIC est donc un problème crucial pour la CCGM, donc pour les contribuables de ses communes membres :

	2015	2016	2017	Estimation 2018	Estimation 2019	Estimation 2020
FPIC global	1 289 324	1 933 202	2 160 615	2 225 433	2 269 942	2 315 341
<i>Evolution</i>		+50%	+12%	+3%	+2%	+2%
<i>Dépense supplémentaire annuelle</i>		643 878	227 413	64 818	44 509	45 399
<i>Dépense cumulée supplémentaire</i>		643 878	871 291	936 109	980 618	1 026 017

Par ailleurs, Maule reste confrontée à une chute de sa DGF :

	2015	2016	2017	Estimation 2018	Estimation 2019	Estimation 2020
Dotation forfaitaire	585 854	451 669	375 225	337 703	320 818	320 818
<i>Evolution</i>	-20%	-23%	-17%	-10%	-5%	0%
<i>Perte supplémentaire annuelle</i>		-134 185	-76 444	-37 522	-16 885	0
<i>Perte cumulée</i>		-134 185	-210 629	-248 151	-265 036	-265 036

Enfin, Maule sera confrontée pour la 3^{ème} année à une diminution du FDPTP, le Département des Yvelines ne pouvant faire autrement que répercuter le nouveau mode d'attribution décidé par l'Etat :

	2015	2016	2017	Prévision 2018
FDPTP	349 079	232 719	155 146	128 771
<i>Evolution</i>		-33%	-34%	-17%
<i>Perte supplémentaire annuelle</i>		-116 360	-77 573	-26 375
<i>Perte cumulée</i>		-116 360	-193 933	-220 308

L'effort qui sera demandé en 2018 à Maule et à la CC Gally Mauldre sera une nouvelle fois énorme compte tenu des prélèvements des années antérieures, qui n'ont été que partiellement compensés par la fiscalité.

III.2 Conséquences en fonctionnement

L'an dernier, nous avons réussi à freiner au maximum les dépenses de fonctionnement, celles-ci n'augmentant pas par rapport à 2016.

Il sera donc plus difficile encore de faire des économies significatives sans remise en cause de prestations, d'autant que certains postes de fonctionnement augmentent par les seules décisions de l'Etat ou d'autres facteurs totalement indépendants de notre volonté.

Concernant la masse salariale, nous ne serons pas confrontés cette année à autant de mesures décidées par l'Etat concernant le salaire des fonctionnaires, et qui avaient impacté le budget de manière importante.

Par ailleurs, la suppression des NAP en septembre devrait être source de quelques économies puisque le nombre d'heures à effectuer par nos animateurs sera en diminution.

Nous avons recruté au 1^{er} février 2018 une responsable finances / marchés publics, en temps partagé avec Gally Mauldre, donc refacturée à 40%.

Nous avons déjà utilisé nos excédents antérieurs pour équilibrer le budget : ainsi en 2017, la hausse des impôts locaux représentait à peine le tiers du besoin de financement à même d'équilibrer le BP 2017. Les bons résultats de 2017 nous permettent de reconstituer une petite réserve mais il est trop tôt pour dire si elle sera suffisante.

Ainsi, d'après nos premières estimations, le projet de budget 2018 serait en déficit d'au moins 70 000 € avant arbitrage entre économies sur les dépenses de fonctionnement, actions sur les tarifs, utilisation des excédents antérieurs, diminution ou suppression de prestations ou ajustement de la fiscalité.

III.3 En investissement

Bien sûr, la priorité demeure la rénovation du groupe scolaire Coty démarrée en juin 2017, et dont le coût global est d'environ 2,6 M€ HT subventionnés à 70% par le Région, le Département et l'Etat.

Engagements pluriannuels :

Une autorisation de programme a été votée en 2017 concernant la rénovation du groupe scolaire Coty, celle-ci s'étalant de 2017 à 2019. Elle sera mise à jour en Conseil municipal en 2018.

La tranche 2018 à inscrire au budget s'élèvera à environ 1 200 K€ TTC (hors restes à réaliser de 2017 vers 2018).

Le second programme par ordre financier sera l'acquisition puis la revente partielle d'un terrain aménagé rue d'Agnou, dont la commune conservera une partie sur laquelle est implanté un hangar qui servira aux services techniques municipaux ; deux autres lots seront revendus.

Le coût d'acquisition et de travaux pour la commune sera d'environ 630 K€ TTC, et la revente rapportera une recette de 500 K€. C'est donc une très bonne opération financière pour la commune.

A noter également deux opérations subventionnées à 30% par le département :

- La rénovation des fenêtres et de la chaudière à Charcot : coût 260 K€ HT répartis sur 2 ans
- La rénovation du terrain d'entraînement de foot du Radet : coût de 170 K€ HT

Sous réserve des arbitrages toujours en cours, le programme total de travaux 2018 devrait avoisiner 3,4 M€ TTC (hors restes à réaliser).

Outre la revente de 2 parcelles rue d'Agnou pour environ 500 K€, la commune vendra en 2018 au conseil départemental le terrain d'assiette de notre future maison médicale, pour un prix de l'ordre de + ou – 300 K€ à arrêter par le service du Domaine.

III.4 Orientations budgétaires de la CC Gally Mauldre, elle-même confrontée à une baisse de sa DGF et à la hausse du FPIC

La CC Gally Mauldre est également confrontée à des difficultés, avec une baisse de sa DGF, la hausse du FPIC et la disparition d'une dotation (perte de 200 K€ en 2018).

Néanmoins, les bons résultats de 2017 permettront à Gally Mauldre de limiter le recours à la fiscalité, au maximum à +5% sur les taux de TH et TF.

En investissement, il est envisagé le portage foncier des terrains zone de la gare à Maule, afin de les revendre à un investisseur pour en faire une zone d'activité économique sans logements. L'étude est en cours.

Cette acquisition éventuelle pourrait aisément être financée par emprunt, la CC n'ayant pas de dette à ce jour, et les taux étant particulièrement bas.

Les lignes directrices principales de la CC pour cette année 2018 seront :

- **Aménagement / Environnement**
 - Mission d'assistance pour la sortie du SIEED
 - PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial – obligation)
 - Circulations douces études Mareil – Maule
 - Circulations douces travaux Feucherolles / Chavenay
 - Etude sur l'aménagement de la zone de la gare de Maule en zone économique

- **Communication**
 - Externalisation de la mise en forme de la lettre de Gally Mauldre à un prestataire

- **Accueils de loisirs**
 - Retour à la semaine de 4 jours dans la plupart des communes voire la totalité
 - ➔ Impact budgétaire à prendre en compte (journée continue le mercredi)
 - Peu de travaux cette année dans les accueils de loisirs, sous réserve d'un éventuel passage de la commission de sécurité à Maule

- **Transports**
 - La mise en œuvre de Flexigo est un sujet très important, notamment l'accompagnement sur Saint Nom la Bretèche, mais n'entraîne pas de coût supplémentaire
- **NTIC**
 - Très Haut Débit sur le territoire = pas de coût pour Gally Mauldre excepté la cotisation au Syndicat Yvelines Numérique (0,30€ par habitant)
- **Développement économique**
 - Propositions pour actions de promotion du territoire : enveloppe estimée à 40 K€
 - Zone de la gare de Maule : proposition d'une opération de portage du foncier en vue de la revente à un investisseur privé : prix d'acquisition à déterminer (demande à faire au service du Domaine) (2018 ou 2019)
 - Transfert à l'intercommunalité de la subvention à l'association G&M emploi (Gally et Mauldre Emploi), en lieu et places des communes

EVOLUTION DES COMPETENCES :

- GEMAPI : nous serons amenés à privilégier des partenariats sous forme de délégation, pour des actions précises, avant un éventuel transfert de la compétence fin 2019 vers un organisme ayant compétence à l'échelle de tout le bassin versant de la Mauldre
- Voirie d'intérêt communautaire : définition à faire par un groupe de travail. Cela sera sans impact budgétaire réel.
- Périscolaire : réflexion à reprendre vers un éventuel transfert de la compétence, envisagé un temps puis reporté
- Eau : réflexion à engager par rapport aux obligations de 2020 ou 2026
- SDIS (Service Départemental d'Intervention et de Secours) : transfert des contributions des communes pour faire du coefficient d'intégration fiscale

III.5 Orientations budgétaires communales 2018

- **En fonctionnement :**
 - Faire face aux désengagements persistants de l'Etat (dotation : -42 K€ ; FDPTP : -26 K€)
 - Contenir les dépenses de fonctionnement comme les années précédentes
 - Préserver une épargne de fonctionnement suffisante
 - Limiter au maximum le recours à la fiscalité : zéro ou une simple actualisation des taux

- **En investissement**

- Poursuivre la rénovation du groupe scolaire Coty subventionnée à 70%
- Poursuivre le projet de maison médicale sous maîtrise d'ouvrage départementale, avec cession de terrain
- Acheter puis revendre partiellement le terrain bâti rue d'Agnou, ce qui nous permettra de disposer d'un hangar pour les services techniques (cession de terrain)
- Maintenir le patrimoine en bon état
- Maintenir un endettement raisonnable et maîtrisé compte tenu de la reprise de nos investissements (objectif : pas de hausse de l'endettement en 2018)

La présentation sera suivie d'une projection analysant les évolutions graphiques et chiffrées 2015– 2017 et les orientations 2018.

NOTE COMPLEMENTAIRE

La loi N°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, introduit dans son article 13 II deux nouvelles obligations en matière de Débat d'Orientations Budgétaires :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :

- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette »

Vous trouverez ci-dessous ces nouveaux éléments. Une démarche similaire a été effectuée pour le budget annexe de l'assainissement, dans une note complémentaire.

Ces notes seront annexées aux rapports sur les orientations budgétaires 2018 de la commune de Maule et du budget annexe de l'assainissement.

1/ Objectifs relatifs à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement

En K€

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	REALIS E 2016	Estimatio n 2017		Prévisio n 2018	Objectif 2019
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 438	1 389		1 417	1 445
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 737	2 804		2 871	2 929
014 ATTENUATION DE PRODUITS	371	371		371	371
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	937	890		899	908
66 CHARGES FINANCIERES	116	99		90	85
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1	1		1	1
TOTAL DEPENSES	5 600	5 554		5 649	5 739

Soit une augmentation globale des dépenses de fonctionnement de :

- +1,7% en 2018
- +1,6% en 2019

2/ Objectifs relatifs à l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette

En K€

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	REALIS E 2016	Estimatio n 2017		Prévisio n 2018	Objectif 2019
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 438	1 389		1 417	1 445
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 737	2 804		2 871	2 929
014 ATTENUATION DE PRODUITS	371	371		371	371
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	937	890		899	908
66 CHARGES FINANCIERES	116	99		90	85
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1	1		1	1
TOTAL DEPENSES	5 600	5 554		5 649	5 739

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2016	Estimation 2017		Prévision 2018	Objectif 2019
013 ATTENUATION DE CHARGES	87	82		60	60
70 PRODUITS DES SERVICES	710	683		698	713
73 IMPOTS ET TAXES	4 442	4 637		4 755	4 845
74 DOTATIONS	1 239	1 125		1 035	1 014
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	65	60		60	60
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS hors cession foncière compte 775	102	16		10	10
TOTAL RECETTES	6 645	6 603		6 618	6 702

EPARGNE DE FONCTIONNEMENT (recettes – dépenses)	REALISE 2016	Estimation 2017		Prévision 2018	Objectif 2019
	1 045	1 049		969	963

	REALISE 2016	Estimation 2017		Prévision 2018	Objectif 2019
Remboursement de capital d'emprunt (hors refinancement de dette)	887	631		788	764
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 574	2 230		3 950	2 500
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	634	768		2 094	1 064
RECETTE DE CESSION FONCIERE (compte 775)	2	776		800	0
BESOIN DE FINANCEMENT AVANT EMPRUNT	780	294		875	1 237
EMPRUNT CONTRACTE (hors refinancement de dette)	450	720		797	600
<i>Dont emprunt FCTVA</i>	<i>450</i>	<i>720</i>		<i>547</i>	<i>400</i>
FONDS DE ROULEMENT DE FIN D'ANNEE	358	784		793	156
DETTE AU 31 DECEMBRE	3 436	3 525		3 445	3 281